

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUC-DE-VINCENNES,  
LUNDI 2 NOVEMBRE 2020, 20h00  
Salle Beaudoin de l'Édifice municipal, 660 rue Principale  
ORDRE du JOUR**

1. **Ouverture de la séance**, mot de bienvenue
2. **Ordre du jour**
3. **Procès-verbaux** 3.1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2020
4. **Dépôt des correspondances et autres communications (voir fiche ou courriel)**
5. **Trésorerie**
  - 5.1. Comptes
  - 5.2. Engagement de crédits
6. **Administration**
  - 6.1. Mise en place du plan COVID 2e vague - Alerte ROUGE; télétravail et activités sociales restreintes – atelier libre individuel ou bulle familiale
  - 6.2. Fonds pour faire face à la crise COVID : Conseil sans papier; Équipement informatique pour le télétravail; Adaptation du milieu et mesures sanitaires; Soutien aux organismes – 29 000 \$
  - 6.3. Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil
  - 6.4. Moissons Mauricie – demande de financement – 180,60\$
  - 6.5. Préparation du budget 2021
7. **Ressources humaines**
  - 7.1 Proposition - Politique vestimentaire pour les employés de voirie & équipements de sécurité
8. **Voirie**
  - 8.1. Rang St-Joseph - Fin des travaux voirie 2020 et reddition de comptes MTQ
  - 8.2. Suivi de travaux Thibault-Normandin – Fossés 2 côtés
9. **Planification stratégique**
  - 9.1. MAMH – FRR - Volet 4 – Vitalisation
  - 9.2. FIAL – Mandat Mme Fournier – Plan et devis option 1 – Contribution SADC Vallée de la Batiscan 2000\$, si option 3
10. **Urbanisme & aménagement**
  - 10.1 Avis de motion - Règlement d'harmonisation sur les nuisances – commentaires d'ici le 11 novembre SVP

10.2 Recyk-Québec – Programme d'aide au compostage communautaire

**11. Loisirs et bien-être**

11.1. Réseau Biblio – 2 représentants officiels - Usage de la bibliothèque pour du télétravail-téléformation sur demande = Mesure COVID

11.2. CAB de la Moraine - Emplacement pour un accès alimentaire collectif pour contrer les déserts alimentaires

**12. Varia – \*\* Ajout au varia en début d'assemblée –**

12.1. 12.1 Remplacement d'un ponceau supplémentaire dans le rang Saint-Joseph

**13. Période de questions**

**14. Clôture de l'assemblée**

**MUNICIPALITÉ SAINT-LUC-DE-VINCENNES**  
**LUNDI 2 Novembre 2020, 20h**  
**Salle Beaudoin de l'Édifice Georges-Sévigny**  
**660 rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes**  
**PROCÈS-VERBAL**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes, tenue le 2 novembre 2020, à 20 h, dans la salle Beaudoin du centre communautaire Georges-Sévigny. La séance est présidée par Monsieur Jean-Claude Milot, maire.

Sont présents :

Monsieur	Jean-Claude Milot, maire
Mesdames	Françoise Asselin, conseillère Pierrette Thibault, conseillère Thérèse Thivierge
Messieurs	Jacques Lefebvre, conseiller Jean-Pierre Boisvert, conseiller

Absente : Madame Lorianne Alain, conseillère

Les membres présents forment le quorum.

### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte par Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes. Francis Dubreuil fait mention de secrétaire.

### **2. ORDRE DU JOUR**

#### **Résolution 2020-11-144**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

**IL EST PROPOSÉ** par Thérèse Thivierge que le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes adopte l'ordre du jour tel que décrit ci-dessous et en conséquence il demeure ouvert à toute modification.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

### **3. PROCÈS-VERBAUX**

#### **3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2020**

#### **Résolution 2020-11-145**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

**IL EST PROPOSÉ** par Jacques Lefebvre que le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2020.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

#### **4. CORRESPONDANCES** (à consulter à votre courriel)

#### **5. TRÉSORIE**

##### 5.1 Comptes

##### **Résolution 2020-11-146**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil prend acte des listes des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la secrétaire-trésorière adjointe et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance du mois de novembre 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil prend en compte les listes des comptes à payer sont faits conformément aux engagements de crédits pris en vertu du règlement numéro 2007-359 et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation de la secrétaire-trésorière adjointe :

- la liste des chèques émis (**analyse comptes fournisseurs-annexe A**) datée **30 octobre 2020**, du chèque # **4391 au # 4404** et du prélèvement # **2047 à # 2088** pour les paiements effectués par Accès D; pour un montant total de **68 971.20\$**
- la liste des chèques émis (**rapport des salaires nets annexe B**) datée du 2 novembre 2020, pour les salaires versés du numéro # **504 835** au numéro # **504 862**; pour un montant total de **13 258.34 \$**.

**IL EST PROPOSÉ** par Françoise Asselin que le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes approuve les listes des comptes à payer et autorise leurs paiements.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

##### 5.2 Engagement de crédits

##### **Résolution 2020-11-147**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil prend en compte la liste des engagements de crédits pour le prochain mois, et ce, pour le bon fonctionnement de l'administration municipale;

**IL EST PROPOSÉ** par Jean-Pierre Boisvert que le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes autorise la secrétaire-trésorière adjointe à procéder dans les limites de ces crédits.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

## **6. ADMINISTRATION**

6.1 Mise en place du plan COVID 2<sup>e</sup> vague - Alerte Rouge; télétravail et activités sociales restreintes – atelier libre individuel ou bulle familiale

6.2 Fonds pour faire face à la COVID – Conseil sans papier; adaptation du milieu et mesures sanitaires; soutien aux organismes

6.3 Dépôt des déclarations pécuniaires des membres du conseil

6.4 Moisson Mauricie – demande de financement

### **Résolution 2020-11-148**

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme Moisson Mauricie est présentement en campagne annuelle de financement pour assurer son fonctionnement;

**CONSIDÉRANT QUE** la mission de Moisson Mauricie est reconnue à travers la Mauricie et soutien les personnes vulnérables en situation de précarité;

**CONSIDÉRANT QUE** la crise sanitaire actuelle a augmenté les besoins en soutien auprès de cet organisme par la population ayant perdu leur emploi;

**CONSIDÉRANT QUE** Moisson Mauricie a distribué 8 241 kilogrammes de nourriture d'une valeur équivalente à 62 279,80 \$ dans notre communauté;

**CONSIDÉRANT QUE** Moisson Mauricie soutient le CAB de la Moraine et le Fonds communautaire des Chenaux qui ont répondu à 645 demandes d'aide alimentaire;

**CONSIDÉRANT UNE** demande de soutien financier de la part de la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes pour favoriser la poursuite de la mission de l'organisme de soutien alimentaire;

**IL EST PROPOSÉ** par Pierrette Thibault que le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes accepte le versement d'un montant de 180,60 \$ en soutien à la mission de Moisson Mauricie d'assurer une aide alimentaire aux personnes vulnérables à la précarité financière. La municipalité Saint-Luc-de-Vincennes tient à souligner le travail remarquable de cet organisme aux cours de derniers mois et félicite l'ensemble des bénévoles et des employés de Moisson Mauricie.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

6.5 Préparation du budget 2021 – dates des rencontres préparatoires

Date de la rencontre pré-budgétaire et PTI – 25 Novembre 13h

## **7. RESSOURCES HUMAINES**

7.1 Politique vestimentaire pour les employés de voirie & équipements de sécurité

### **Résolution 2020-11-149**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité est responsable de la santé et la sécurité des employés affectée aux tâches de voirie et d'entretien;

**CONSIDÉRANT** L'absence d'une politique vestimentaire pour les employés de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QU'UNE** politique vestimentaire est requise pour assurer le renouvellement des équipements requis pour assurer la sécurité des employés et prévoir les dépenses;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité des ressources humaines a évalué les politiques vestimentaires des municipalités voisines afin d'assurer un traitement adéquat et équitable en respect des normes de santé et sécurité, notamment la CNESST;

**IL EST PROPOSÉ** par Thérèse Thivierge que le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes adopte la politique vestimentaire suivante afin d'assurer la santé et la sécurité des employés et favoriser le renouvellement des équipements à long terme :

## **MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUC-DE-VINCENNES**

### **POLITIQUE VESTIMENTAIRE POUR LES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

#### **SÉCURITÉ ET VÊTEMENTS DE TRAVAIL**

- a) L'employeur fournit à chacun de ses employés du service des travaux publics, les vêtements et équipements relatifs à la sécurité requis par les lois de la CNESST : bottes de sécurité, gants de travail, casques de sécurité, lunettes de sécurité, vêtements de pluie et combinaisons de travail ; manteaux avec bandes réfléchissantes, chemises, et pantalons de travail ; le tout, sur approbation de la direction générale. Au besoin, T-shirts et casquettes portant le logo de la municipalité.

L'employeur remplace au besoin les bottes de sécurité. Pour les vêtements qu'il fournit à ses employés, un montant de 350\$ pour les 2 employés est alloué annuellement.

- b) L'employeur fournit l'équipement de sécurité approprié aux employés requis de manipuler des matières dangereuses.
- c) Tous les vêtements et équipements fournis aux employés sont et demeurent la propriété de l'employeur. Il est strictement défendu aux employés de revendre toute pièce de son équipement ou de l'utiliser à d'autres fins, et tout employé qui quitte le service devra retourner ses vêtements et équipements à l'employeur, à l'exception des bottes de sécurité.
- d) L'employeur conserve le privilège d'obliger tous les employés à porter les vêtements qu'il juge appropriés dans l'exécution de leurs fonctions afin d'assurer leur santé et leur sécurité.
- e) Tout employé est tenu de respecter le programme de prévention de la Municipalité et les normes établies par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

## **8. VOIRIE**

### 8.1 Rang Saint-Joseph – Fin des travaux – reddition MTQ

REPORTÉE à la prochaine séance

### 8.2 Suivie des travaux de la route Thibault-Normandin

## **9. PLANIFICATION STRATÉGIQUE**

### 9.1 MAMH – FRR – volet 4 - Vitalisation

#### **Dépôt d'un projet de « Soutien à la vitalisation » dans le cadre du programme Fonds Régions et Ruralité – Volet 4**

##### **Résolution 2020-11-150**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a un indice de vitalité économique négatif et se situe dans le 3<sup>e</sup> quintile au Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** le Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation a mis en place un programme pour la vitalisation des milieux locaux;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes est présentement en planification pour le remplacement des conduites unitaires de son réseau d'égout pour la rue de l'Église dans le cadre du programme FIMEAU;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité est propriétaire d'un terrain vacant adjacent à la rue de l'Église, où l'on retrouve les boîtes postales communautaires;

**CONSIDÉRANT QU'IL** y a lieu de favoriser l'amélioration et le réaménagement de ce terrain vacant au bénéfice de la vitalisation locale dans la trame urbaine actuelle;

**CONSIDÉRANT QUE** la Fondation Rues Principales a soumis un concept d'aménagement pour la revitalisation de la rue de l'Église dans le cadre du programme FIMEAU;

**CONSIDÉRANT QUE** l'aménagement du terrain vacant de la municipalité ne peut pas faire partie des travaux réalisés dans le cadre du programme FIMEAU;

**CONSIDÉRANT QUE** le terrain vacant nécessite des aménagements conviviaux pour s'intégrer à la revitalisation de la rue de l'Église;

**IL EST PROPOSÉ** par Jacques Lefebvre, que le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes dépose un projet dans le cadre du volet 4 du Fonds Région et ruralité du Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation afin de procéder à l'aménagement sécuritaire du terrain vacant situé sur le lot 3 994 786 du cadastre du Québec et favoriser son intégration dans la planification actuelle visant la revitalisation de la rue de l'Église et la vitalisation du milieu local.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

9.2 Fonds infrastructure alimentaire local FIAL – Plans et devis en permaculture – suivi du projet en cours

## **10. URBANISME ET AMÉNAGEMENT**

10.1. Avis de motion – Règlement sur l’harmonisation sur les nuisances

2020-11-151 - AVIS DE MOTION

Madame Françoise Asselin conseillère, par la présente :

- Donne avis de motion, qu’il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2020-437 ayant pour objet l’harmonisation des règlements sur les nuisances dans la MRC des Chenaux applicable par la Sûreté du Québec sur le territoire de la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes.
- Dépose le projet du règlement numéro 2020-437 intitulé :

### **RÈGLEMENT HARMONISÉ SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES PROPRIÉTÉS (RHSPPPP)**

Dépôt de la version pour étude du règlement.

10.2 Recyk-Québec – Programme d’Aide au compostage collectif

#### **Résolution 2020-11-152**

**CONSIDÉRANT QUE** Recyk-Québec a mis en place un programme pour les municipalités afin de rendre disponible des composteurs collectifs dans le milieu;

**CONSIDÉRANT QUE** la présence de composteur collectif permet de réduire les déchets et le transport vers le site d’enfouissement et d’économiser sur les coûts afférents;

**CONSIDÉRANT QUE** les composteurs collectifs jouent un rôle de sensibilisation auprès de la population sur la gestion des déchets et éducatif sur l’environnement auprès des jeunes;

**CONSIDÉRANT QUE** les composteurs collectifs permettront d’assurer une bonne gestion des déchets organiques par les organismes municipaux, dont la popote roulante, les événements à faible empreinte écologique, la location des salles et aux activités des incroyables comestibles et du jardin collectif « La Bourgade »;

**IL EST PROPOSÉ** par Françoise Asselin que le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes soumette une demande auprès de Recyk-Québec pour l’acquisition de 2 composteurs collectifs destinés à réduire les déchets collectifs et favoriser les événements à faible empreinte écologique de la municipalité. Le compost pourra servir aux activités des incroyables comestibles et au jardin collectif et d’outil d’éducation populaire à la bonne gestion des déchets et des matières organiques.

Résolution adoptée à l’unanimité des conseillers.

## **11. LOISIRS**

### 11.1 Réseau biblio – Nomination des représentants officiels

#### **Résolution 2020-11-153**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes est membre du Réseau Biblio CQLM pour la gestion et l'opération de sa bibliothèque municipale;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit nommer 2 représentants officiels, soit un répondant et un coordonnateur, qui pourront représenter la municipalité lors de l'assemblée générale du Réseau biblio;

**CONSIDÉRANT QUE** le Réseau biblio offre de nombreux avantages pour la gestion de ce service, notamment pour les prêts entre les bibliothèques, mais aussi pour l'assistance technique et les outils technologiques ou la formation;

**CONSIDÉRANT QUE** le Réseau Biblio a supporté la municipalité pour le déménagement récent de la bibliothèque afin de définir le projet et le respect des normes du réseau et que la collaboration a été fructueuse et l'assistance technique appréciée;

**IL EST PROPOSÉ** par Jean-Pierre Boisvert, que le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes mandate et renouvelle le mandat de Mme Françoise Asselin à titre de répondante et Mme Colette Normandin, coordonnatrice auprès du Réseau biblio afin d'assurer la bonne gestion de ce service important au niveau culturel pour la Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes et les remercie pour leur implication et leur dévouement. La municipalité souligne le soutien du Réseau biblio lors du déménagement de la bibliothèque municipale et le professionnalisme des employés du réseau.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

### 11.2 CAB de la Moraine – Programme d'accès alimentaire local

#### **Résolution 2020-11-154**

**CONSIDÉRANT QUE** le besoin alimentaire actuel et les besoins en aliments frais, sains et nutritifs reconnus pour une aide alimentaire de qualité sur le territoire de la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes est un désert alimentaire reconnue par l'absence d'épicerie ou autre service alimentaire local;

**CONSIDÉRANT QUE** le CAB de la Moraine veut implanter des points de service de Frigo libre-service sur les territoires desservis et que ce type d'initiative a déjà été réalisé dans de nombreux endroits partout au Québec avec succès pour gérer les surplus alimentaires disponibles;

**CONSIDÉRANT QUE** le Frigo libre-service pourra servir aux activités de la popote roulante, des incroyables comestibles et des activités de glanage agricole de la municipalité en collaboration avec Des Chenaux\récolte;

**CONSIDÉRANT QUE** la gestion du Frigo libre-service sera assumée par des personnes responsables mandatées par le CAB de la Moraine pour son entretien et veiller à la qualité de la nourriture disponible;

**IL EST PROPOSÉ** par Pierrette Thibault, que le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes accepte d'être partenaire pour la mise en place d'un service alimentaire de proximité afin d'assurer des mesures contre le gaspillage alimentaire et le partage communautaire en alimentation.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

## **12. VARIA – \*\* Ajout au varia en début d'assemblée –**

### **12.1 Remplacement d'un ponceau supplémentaire dans le rang Saint-Joseph**

#### **Résolution 2020-11-155**

**CONSIDÉRANT QU'UN** ponceau s'est affaissé dans le rang Saint-Joseph et a nécessité des travaux d'urgence pour éviter la fermeture du rang sans autre issue;

**CONSIDÉRANT L'état** du ponceau et son importance pour assurer l'écoulement naturel des eaux vers la rivière Champlain;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise de Pierre DuSault transport est actuellement en train de réaliser des travaux dans la route Thibault-Normandin, et que la machinerie est disponible rapidement;

**CONSIDÉRANT QUE** ce fournisseur a déjà réalisé le remplacement d'autres ponceaux dans le rang Saint-Joseph en 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité peut inclure ces travaux dans le programme de voirie du rang Saint-Joseph;

**IL EST PROPOSÉ** par Thérèse Thivierge, que le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes mandate l'entreprise Pierre DuSault au remplacement d'un ponceau affaissé dans le rang Saint-Joseph.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

## **13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **14. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

### **Résolution 2020-11-156**

**SUR LA PROPOSITION** de Jacques Lefebvre et résolu unanimement que le conseil lève la séance à 20h25.

Je, Jean-Claude Milot, maire, atteste que la signature de présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

/Jean-Claude Milot/  
Maire

/Francis Dubreuil/  
Secrétaire